



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée 3 juin 2010 Français

Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010 Point 5 de l'ordre du jour

Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport oral présenté par son président sur les moyens de faciliter la coordination des activités se rapportant à la décision 2/CP.13. Il a demandé au Président de continuer d'étudier des moyens de faciliter cette coordination et de lui en rendre compte à sa trentequatrième session.
- 2. Le SBSTA a également pris note du rapport oral de son président sur les conclusions de la réunion informelle d'experts sur l'amélioration de la coordination des activités visant à renforcer la capacité d'utiliser s'il y a lieu les orientations et les directives les plus récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) adoptées ou préconisées par la Conférence des Parties, comme base pour estimer les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre dans le secteur des forêts, les stocks de carbone forestiers et les variations des superficies forestières¹, réunion qui s'était tenue à Bonn (Allemagne) du 25 au 26 mai 2010. Il a été noté que le rapport sur cette réunion serait consultable en ligne sur le site Web de la Convention².
- 3. Le SBSTA a remercié le Gouvernement norvégien pour son appui financier à l'organisation de la réunion informelle d'experts mentionnée ci-dessus au paragraphe 2 et le Gouvernement allemand pour les installations fournies à cette occasion.
- 4. Le SBSTA a rappelé aux Parties, aux organisations compétentes et aux parties prenantes qu'elles pouvaient continuer d'échanger des informations sur les activités se



Organisée par le secrétariat comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision 4/CP.15, par. 6.

² http://unfccc.int/methods_science/redd/items/5603.php.

rapportant aux décisions 2/CP.13 et 4/CP.15 en utilisant l'espace prévu à cet effet sur le site Web de la Convention³ et il les a encouragées à le faire.

- 5. Eu égard aux conclusions de la réunion informelle d'experts dont il est question cidessus au paragraphe 2 et aux recommandations formulées par les experts à cette occasion, le SBSTA a demandé au secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires:
- a) D'accroître le nombre d'experts formés à l'utilisation des orientations et directives du GIEC mentionnées à l'alinéa *c* du paragraphe 1 de la décision 4/CP.15, en organisant et en facilitant des activités telles que les ateliers de formation de formateurs, de collaborer avec le GIEC pour promouvoir l'utilisation de la base de données relatives aux coefficients d'émission du GIEC⁴ et de rendre compte des progrès réalisés au SBSTA à sa trente-quatrième session;
- b) De favoriser le partage d'informations, de données d'expérience et d'enseignements tirés de l'application des orientations et directives du GIEC sur le site Web de la Convention par l'intermédiaire d'un forum de discussion interactif à mettre en place dans l'espace prévu à cet effet⁵.
- 6. Le SBSTA a noté qu'il était essentiel de disposer de ressources suffisantes et a invité les Parties à contribuer à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus au paragraphe 5.

³ http://unfccc.int/4531.php.

⁵ http://unfccc.int/4531.php.

2 GE.10-70099

⁴ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/EFDB/main.php.